

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 19 octobre 2010, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Cinq (5) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Dépôt d'une pétition demandant à la Ville de revoir la réglementation concernant la possession de chiens aux résidences et de permettre aux autorités compétentes de pouvoir agir en pareille matière de façon plus efficace.
- Demande de modification de la réglementation relative aux abris d'auto temporaire afin de devancer la date d'installation de ceux-ci au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.
- Demande de modification à la réglementation concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation de cases de stationnement à l'avant des propriétés situées sur la rue Maden.
- Demande d'information sur l'avancement du projet de construction de l'immeuble prévu à l'intersection de la rue Alexandre et du boulevard Mgr-Langlois.
- Demande d'information sur les programmes de subvention pour les travaux d'infrastructures, à savoir, si les délais pour la fin des travaux admissibles à ce genre de travaux seront prolongés au-delà du 31 mars 2011.
- Demande d'information sur le processus de fonctionnement et d'utilisation des vignettes de stationnement qui devait être prévu pour les bâtiments situés dans les secteurs patrimoniaux de la ville.
- Commentaire émis sur l'émondage des arbres effectués par les employés de la Ville sans précaution d'usage.

---

## 2010-10-516 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 19 octobre 2010.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2010, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2010 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2010**
5. **LECTURE ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**
6. **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**
7. **DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 7.1 Contribution financière à la Société du port de Valleyfield
8. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 8.1 Acceptation de la retraite de madame Diane Landry au poste de commis au rôle d'évaluation au Service des finances et de l'informatique
  - 8.2 Mandat à une firme de consultants dans le cadre de l'accompagnement pour la gestion des bâtiments
  - 8.3 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois de septembre 2010
9. **SERVICE DU GREFFE**
  - 9.1 Autorisation de signature relative à un immeuble adjudgé à la suite de la vente pour défaut de paiement de taxes tenue le 23 juin 2009
10. **SERVICE DU CONTENTIEUX**
  - 10.1 Approbation des critères de sélection pour services professionnels d'un procureur à la cour municipale
  - 10.2 Convention de bail avec la compagnie CBS Affichage relative à la présence d'une structure publicitaire sur le lot 3 594 387 situé dans le secteur du boulevard du Havre
11. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
  - 11.1 Approbation de la liste de comptes numéro 144 totalisant 12 493 298,26 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 23
  - 11.2 Dépôt des indicateurs de gestion 2009
  - 11.3 Dépôt du rapport budgétaire au 12 octobre 2010
  - 11.4 Mandat à la firme d'évaluateurs Évimbec de présenter une demande d'approbation de l'équivalent informatique du formulaire du rôle d'évaluation foncière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
12. **SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
  - 12.1 Diverses autorisations à Moisson Sud-ouest pour la tenue de La Grande Guignolée des médias
  - 12.2 Entente avec l'Aéro-Club de Valleyfield concernant la gestion, l'exploitation et l'entretien de l'aérodrome municipal
  - 12.3 Mandat à une firme de laboratoire pour une expertise de béton pour les structures de pataugeoires
  - 12.4 Nomination de représentants municipaux à divers comités, commissions et organismes
  - 12.5 Participation financière dans le cadre du projet de rectification du chenal d'entrée à la baie Saint-François
  - 12.6 Protocole d'entente avec la Municipalité des Cèdres pour un accès à la Base de Plein Air des Cèdres et au Parc régional des îles de Saint-Timothée

- 13. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**
- 13.1** Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 925, boulevard du Havre afin d'autoriser l'implantation d'une clôture et réponse à cette demande
- 13.2** Mandat à une firme de consultants en environnement pour la caractérisation des milieux naturels des lots exclus de la zone agricole dans le Carrefour 30-530
- 13.3** Réponse à la demande pour diverses modifications au bâtiment situé au 209, rue Victoria en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.4** Réponse à la demande pour le remplacement d'un auvent au bâtiment situé au 253, rue Victoria en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 14. APPELS D'OFFRES**
- 14.1** Appel d'offres 2010-30 : location et installation de photocopieurs numériques multifonctions
- 14.2** Appel d'offres 2010-35 : services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron
- 15. INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
- 15.1** Invitation à soumissionner 2010-ENV-24 : déneigement des stationnements municipaux (secteur nord)
- 16. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
- 16.1** Avis de motion pour un règlement pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2011)
- 16.2** Avis de motion pour un règlement pour adopter un programme de revitalisation favorisant la construction résidentielle, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2011)
- 16.3** Dispense de lecture et adoption du Règlement 203 sur la citation à titre de monument historique du bâtiment Joseph-Olivier-Archambault, situé au 88, rue Saint-Laurent
- 17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
- 17.1** Avis de motion pour un règlement d'emprunt afin de pourvoir au financement de la contribution finale de la municipalité à la Régie intermunicipale de police des Riverains
- 17.2** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 201-01
- 18. RÈGLEMENTS D'URBANISME**
- 18.1** Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 150-07 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes
- 19. DIVERS**
- 19.1** Nomination d'un maire suppléant
- 19.2** Proclamation de la semaine de la justice réparatrice 2010 du Service correctionnel Canada
- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 21. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
- 22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2010-10-517

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2010 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2010**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 septembre 2010 et de la séance extraordinaire du 28 septembre 2010 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 14 octobre 2010;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 septembre 2010 et de la séance extraordinaire du 28 septembre 2010, selon leur teneur.

ADOPTÉ

#### **LECTURE ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), M. le maire Denis Lapointe fait rapport sur la situation financière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

M. le maire Lapointe traite des derniers états financiers, du dernier rapport des vérificateurs et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice financier 2009 et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations de la municipalité.

M. le maire Lapointe doit également déposer une liste de tous les contrats et ententes financières comportant une dépense de plus de 25 000 \$ qui ont été conclus par la municipalité depuis le dernier rapport financier annuel. À cet effet, une liste cumulative des achats émise par fournisseur est disponible pour consultation au Service des finances et de l'informatique aux heures d'ouverture de bureau.

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001), M. le maire Lapointe fait également mention de la rémunération et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

#### **2010-10-518 PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**

VU l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield décrète que le texte du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité soit publié dans une prochaine édition du Journal Saint-François.

ADOPTÉ

**2010-10-519 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD**

ATTENDU QUE les états financiers de la Société du port de Valleyfield au 31 décembre 2009 démontrent un surplus de 280 945 \$;

ATTENDU QUE, lors du dépôt des états financiers de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, ce surplus a fait l'objet d'une affectation aux surplus réservés de la Ville à pareille date;

ATTENDU QUE la Ville désire contribuer à l'essor des activités portuaires en octroyant à la Société du port de Valleyfield un montant équivalent au surplus de l'année 2009;

VU la recommandation favorable émise par le trésorier adjoint;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield affecte une somme de 280 945 \$ à l'essor des activités portuaires en octroyant à la Société du port de Valleyfield un montant équivalent au surplus de l'année 2009.

ADOPTÉ

**2010-10-520 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME DIANE LANDRY AU POSTE DE COMMIS AU RÔLE D'ÉVALUATION AU SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**

VU la lettre formulée par M<sup>me</sup> Diane Landry avisant la municipalité de sa retraite au poste de commis au rôle d'évaluation au Service des finances et de l'informatique;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M<sup>me</sup> Diane Landry au poste de commis au rôle d'évaluation au Service des finances et de l'informatique, celle-ci devenant effective à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010;

QUE le conseil municipal remercie M<sup>me</sup> Landry pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

**2010-10-521 MANDAT À UNE FIRME DE CONSULTANTS DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT POUR LA GESTION DES BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du coordonnateur parcs et bâtiments au Service récréatif et communautaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à la création et à la nomination d'un responsable parcs et espaces verts au Service récréatif et communautaire;

ATTENDU QU'il serait pertinent que des recommandations quant à la gestion et à l'entretien des actifs immobiliers de la Ville soient soumises par la Direction générale avec la participation du Service des ressources humaines;

ATTENDU QU'il serait opportun de disposer d'un inventaire des systèmes et équipements des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un plan d'entretien préventif;

ATTENDU QUE la Direction générale désire s'adjoindre les services d'experts pour réaliser la première étape menant à l'optimisation du coût total de propriétés, soit une révision de la structure organisationnelle pour la gestion des bâtiments et des processus et des systèmes de gestion de l'entretien et du maintien des bâtiments de la Ville;

VU la recommandation de la Direction générale et du Service des ressources humaines de mandater une firme de consultants dans le cadre de l'accompagnement pour l'optimisation de la gestion des bâtiments;

VU l'offre de service de la firme CIM (Conseil en immobilisation & management inc.);

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de consultants CIM (Conseil en immobilisation & Management inc.) pour la réalisation de la première étape du projet menant à l'optimisation du coût total de propriétés, soit une révision de la structure organisationnelle pour la gestion des bâtiments et des processus et des systèmes de gestion de l'entretien et du maintien des bâtiments municipaux, pour un montant forfaitaire de 21 900 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 25 août 2010;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 24 850 \$ à même les surplus budgétaires 2009.

ADOPTÉ

**2010-10-522      RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2010**

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de septembre 2010;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 12 octobre 2010 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de septembre 2010.

ADOPTÉ

**2010-10-523      AUTORISATION DE SIGNATURE RELATIVE À UN IMMEUBLE ADJUGÉ À LA SUITE DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES TENUE LE 23 JUIN 2009**

VU la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires effectuée le 23 juin 2009;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente tel que soumis par M<sup>e</sup> Gilles Marois, notaire, dans le cadre de la vente pour défaut de paiement de taxes tenue le 23 juin 2009, plus particulièrement pour l'immeuble sis rue Mignonne désigné comme étant le lot 3 594 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois.

ADOPTÉ

**2010-10-524 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'UN PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE**

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme ou à un avocat pour agir à titre de procureur de la poursuite devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport du directeur du Service du contentieux daté du 4 octobre 2010 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport dans le cadre de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme ou à un avocat pour agir à titre de procureur de la poursuite devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**2010-10-525 CONVENTION DE BAIL AVEC LA COMPAGNIE CBS AFFICHAGE RELATIVE À LA PRÉSENCE D'UNE STRUCTURE PUBLICITAIRE SUR LE LOT 3 594 387 SITUÉ DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD DU HAVRE**

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention de bail à intervenir entre la compagnie CBS Affichage, une division de CBS Canada Holdings Co. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant une structure publicitaire sise sur le lot 3 594 387 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à l'extrémité est du stationnement public du boulevard du Havre;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'autoriser la signature de ladite convention de bail;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue avec la compagnie CBS Affichage, une division de CBS Canada Holdings Co., une convention de bail d'une durée de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> février 2011 et se terminant le 31 janvier 2014, concernant une structure publicitaire sise sur le lot 3 594 387 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour un loyer annuel de 1 000 \$ indexé

annuellement, plus les taxes applicables, et la prise en charge par la compagnie des frais d'alimentation en électricité pour la structure permanente, à défaut d'une entente entre les parties, la convention de bail prend fin à compter du 31 janvier 2011;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite convention de bail.

ADOPTÉ

**2010-10-526 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 144 TOTALISANT 12 493 298,26 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 23**

La liste des comptes numéro 144 et la liste des chèques annulés numéro 23 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 144 totalisant 12 493 298,26 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 23 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2009**

Conformément à l'article 17.6.1 de la *Loi sur les Affaires municipales et des Régions* (L.R.Q., chapitre M-22.1), le document relatif aux indicateurs de gestion 2009 est déposé devant ce conseil.

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 12 OCTOBRE 2010**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 12 octobre 2010 est déposé devant ce conseil.

**2010-10-527 MANDAT À LA FIRME D'ÉVALUATEURS ÉVIMBEC DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'APPROBATION DE L'ÉQUIVALENT INFORMATIQUE DU FORMULAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) et du Règlement sur le rôle d'évaluation foncière, l'évaluateur doit déposer le rôle d'évaluation foncière sous format papier;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 20 du même règlement, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut approuver, en faveur d'un organisme municipal responsable de l'évaluation, l'équivalent informatique pour remplacer le formulaire du rôle d'évaluation foncière;



ATTENDU QUE cette demande d'approbation doit être présentée par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate la firme d'évaluateurs Évimbéc ltée afin de présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande d'approbation de l'équivalent informatique du formulaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

**2010-10-528 DIVERSES AUTORISATIONS À MOISSON SUD-OUEST POUR LA TENUE DE LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS**

ATTENDU QUE l'organisme Moisson Sud-Ouest tiendra le 2 décembre 2010 un événement dans le cadre de La Grande Guignolée des médias, événement d'envergure provinciale;

ATTENDU QUE La Grande Guignolée des médias permet à Moisson Sud-Ouest de récolter des dons et quelques denrées afin d'approvisionner une vingtaine d'organismes du Grand Valleyfield;

ATTENDU QUE l'activité proposée se fait avec l'accord tacite de la Sûreté du Québec et avec l'accord du comité de circulation;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Moisson Sud-Ouest à tenir l'activité La Grande Guignolée des médias, le 2 décembre 2010, et approuve les sites de collecte déterminés pour la tenue de cette activité, à condition que ledit organisme avise la population et tous les commerçants concernés;

QUE la Ville autorise, le 2 décembre 2010, de 6 h à 18 h :

- la fermeture de la voie est de la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis;
- la déviation de la circulation de la voie est dans les cases de stationnement du côté est de la rue Alexandre;
- l'interdiction de stationner et une zone de remorquage des deux côtés de la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis;

QUE la Ville autorise, le 2 décembre 2010, de 6 h à 18 h :

- la fermeture de la voie médiane de l'avenue du Centenaire en direction nord, entre la rue Hébert et la place des Tisserands;
- l'interdiction de stationner et une zone de remorquage du côté est de l'avenue du Centenaire en direction nord, entre les rues Hébert et Alphonse-Desjardins;

QUE la Ville autorise, le 2 décembre 2010, de 6 h à 18 h :

- la fermeture de la voie de droite du chemin Larocque en direction nord, entre le 399, chemin Larocque et l'intersection du boulevard Sainte-Marie;
- la fermeture de la voie de gauche du chemin Larocque en direction sud, de part et d'autre de l'intersection avec le boulevard Sainte-Marie, entre le 386 et le 399 du chemin Larocque.

ADOPTÉ

**2010-10-529      ENTENTE AVEC L'AÉRO-CLUB DE VALLEYFIELD CONCERNANT LA GESTION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE L'AÉRODROME MUNICIPAL**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, l'entretien et la supervision des activités aéronautiques à l'aérodrome municipal situé en la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka sont assurés par les usagers;

ATTENDU QU'il serait pertinent de conclure une entente relative à la gestion, l'exploitation et l'entretien de l'aérodrome municipal avec l'organisme Aéro-Club de Valleyfield inc., tel que recommandé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à la gestion, l'exploitation et l'entretien de l'aérodrome municipal situé en la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avec l'organisme Aéro-Club de Valleyfield inc., pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2014;

QUE le Service récréatif et communautaire soit désigné pour superviser les activités aéroportuaires de l'aérodrome et l'administration de ladite entente.

ADOPTÉ

**2010-10-530      MANDAT À UNE FIRME DE LABORATOIRE POUR UNE EXPERTISE DE BÉTON POUR LES STRUCTURES DE PATAUGEOIRES**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour l'expertise de béton pour les structures de pataugeoires;

VU l'offre de service de la firme de laboratoire LVM-Technisol;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de laboratoire LVM-Technisol afin d'effectuer une investigation de l'état du béton de cinq (5) pataugeoires situées aux parcs Bélanger, Lionel-Groulx, Bellerive, Gagnier et Léger, plus particulièrement pour l'élaboration d'un programme de carottage afin de déterminer le degré de détérioration du béton, pour un montant de

12 485 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 11 juin 2010;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 12 485 \$ à même le poste budgétaire 13-190-04-999.

ADOPTÉ

**2010-10-531 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À DIVERS COMITÉS, COMMISSIONS ET ORGANISMES**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les représentants municipaux mentionnés ci-après pour représenter la municipalité auprès du comité du Plan d'action pour les personnes handicapées :

Membre du conseil :

- M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé en tant que responsable du dossier et représentant à la Table de concertation;

Fonctionnaires :

- M. Pierre Chevrier, directeur général, afin d'assurer le leadership du dossier;
- M<sup>me</sup> Annie Jalbert-Desforges, coordonnatrice à la vie communautaire au Service récréatif et communautaire, en tant que responsable du dossier pour l'application et le suivi du plan d'action;

QUE le conseil municipal apporte les modifications mentionnées ci-après auprès des commissions, comités et organismes suivants :

**Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield :**

Membre du conseil :

- M. le conseiller Jean-Marc Rochon;

**Comité de suivi Carrière Dolomite (1996) inc. :**

Citoyens :

- M. Denis Dumouchel;
- M. Daniel Marleau (substitut)

**Commission de la gestion du territoire :**

Fonctionnaires :

- M. Jacques F. Duval, directeur du Service de l'ingénierie;
- M. Martin Pharand, directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

**Groupe de travail sur la toponymie :**

- supprimer le nom de M<sup>me</sup> Danielle Prieur, coordonnatrice aux Communications.

ADOPTÉ

2010-10-532

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET DE RECTIFICATION DU CHENAL D'ENTRÉE À LA BAIE SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE le chenal d'entrée menant à la baie Saint-François en provenance du fleuve Saint-Laurent est reconnu comme étant difficile d'accès;

ATTENDU QUE chaque année estivale amène un lot important d'incidents et d'accidents à cet endroit;

ATTENDU QU'il y a quelques années, un touriste américain est décédé à cet endroit, à la suite d'une mauvaise lecture du chenal;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, les autorités municipales avec des partenaires du milieu, soit Marina Valleyfield, Centre local de développement Beauharnois-Salaberry et Société du vieux Canal de Beauharnois, désirent régulariser cette situation par la sécurisation dudit chenal en améliorant les conditions de navigation de ce dernier;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la participation financière de la municipalité auprès de Marina Valleyfield dans le cadre du projet de rectification du chenal d'entrée à la baie Saint-François;

VU l'offre de service de la firme de consultants Dessau;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield participe financièrement auprès de Marina Valleyfield afin de retenir les services professionnels de la firme de consultants Dessau pour le projet de rectification du chenal d'entrée à la baie Saint-François, pour un montant de 13 660 \$;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 13 660 \$ à même le poste budgétaire 13-190-04-998.

ADOPTÉ

2010-10-533

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES POUR UN ACCÈS À LA BASE DE PLEIN AIR DES CÈDRES ET AU PARC RÉGIONAL DES ÎLES DE SAINT-TIMOTHÉE**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité des Cèdres et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant l'accès des citoyens à la Base de Plein air des Cèdres et au Parc régional des îles de Saint-Timothée;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente relatif d'une part à l'accès au site de la Base de Plein air des Cèdres avec la Municipalité des Cèdres/Base de Plein air des Cèdres et permettant aux résidents de la municipalité d'accéder gratuitement en été à la Base de Plein air des Cèdres et d'obtenir un tarif préférentiel réservé aux Cèdreux à l'achat d'une carte de membre annuelle donnant accès aux activités, et permettant d'autre part aux Cèdreux de fréquenter gratuitement le Parc régional des

îles de Saint-Timothée, sous réserve de présentation d'une preuve de résidence valide, et ce, à compter de la signature jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012;

QUE le Service récréatif et communautaire soit désigné pour administrer le présent protocole d'entente.

ADOPTÉ

**2010-10-534      AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 925, BOULEVARD DU HAVRE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UNE CLÔTURE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Réjean Petit a formulé, pour et au nom de la compagnie Acier Campi, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 246 507 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation d'une clôture en cour avant du bâtiment situé au 925, boulevard du Havre, d'une hauteur de 2,5 mètres;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Denis Laïtre,  
                                                         appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
                                                         et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0082 pour le lot 3 246 507 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 925, boulevard du Havre, demande formulée par M. Réjean Petit, pour et au nom de la compagnie Acier Campi, pour l'implantation d'une clôture en cour avant du bâtiment, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, conditionnellement à ce que celle-ci ait une hauteur maximale de 2 mètres en cour avant et soit ajourée et qu'aucun entreposage ne soit fait en cour avant, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une hauteur maximale de 1 mètre en cour avant pour les usages industriels;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de cette clôture devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2010-10-535      MANDAT À UNE FIRME DE CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT POUR LA CARACTÉRISATION DES MILIEUX NATURELS DES LOTS EXCLUS DE LA ZONE AGRICOLE DANS LE CARREFOUR 30-530**

CONSIDÉRANT l'exclusion de terrains de la zone agricole du secteur du Carrefour 30/530;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis de procéder à la caractérisation des milieux naturels de ce secteur;

VU l'offre de service de la firme de consultants en environnement SAGIE inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de consultants en environnement SAGIE inc. pour la caractérisation des milieux naturels du Carrefour 30/530, pour un montant de 7 200 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 4 octobre 2010;

QUE la Ville mandate la firme SAGIE inc. pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de construction du chemin d'accès au Carrefour 30/530;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par les représentants autorisés, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise lesdits représentants à délivrer cette attestation, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2010-10-536 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR DIVERSES MODIFICATIONS AU BÂTIMENT SITUÉ AU 209, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 933 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par Les Immeubles Turmel afin de terminer les travaux de revêtement à l'arrière du bâtiment situé au 209, rue Victoria, ainsi que pour l'aménagement d'une passerelle et l'ajout de fenêtres et portes-fenêtres;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0083 formulée pour le lot 933 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par Les Immeubles Turmel, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de finaliser les travaux de revêtement à l'arrière du bâtiment situé au 209, rue Victoria, ainsi que pour l'aménagement d'une passerelle et l'ajout de fenêtres et portes-fenêtres.

ADOPTÉ

**2010-10-537 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE REMPLACEMENT D'UN AUVENT AU BÂTIMENT SITUÉ AU 253, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 887 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M<sup>me</sup> Chantal Goddard pour le remplacement d'un auvent servant d'enseigne au bâtiment situé au 253, rue Victoria;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0081 formulée pour le lot 887 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M<sup>me</sup> Chantal Goddard, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement d'un auvent servant d'enseigne au bâtiment situé au 253, rue Victoria, tel que présenté sur l'élévation couleur préparée par Auvents Multiples Sud-Ouest.

ADOPTÉ

**2010-10-538 APPEL D'OFFRES 2010-30 : LOCATION ET INSTALLATION DE PHOTOCOPIEURS NUMÉRIQUES MULTIFONCTIONS**

À la suite de l'appel d'offres 2010-30 relatif à la location et l'installation de photocopieurs numériques multifonctions, pour une période de 60 mois, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Toshiba Solution d'Affaires	149 758,90 \$
Copicom Solutions inc.	152 151,24 \$
Xerox Canada limitée	158 728,44 \$
Librairies Boyer ltée	188 654,76 \$
Canon Canada inc.	199 796,55 \$
Delcom Solution d'Affaires Ricoh (Copiscope inc.)	234 464,90 \$

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Dépenses au Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Toshiba Solution d'Affaires;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Toshiba Solution d'Affaires un contrat pour la location, l'installation et l'entretien de photocopieurs numériques multifonctions, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2015, pour un montant total de 149 758,90 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-30.

ADOPTÉ

**2010-10-539 APPEL D'OFFRES 2010-35 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES AU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON**

À la suite de l'appel d'offres 2010-35 relatif à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

LVM inc.	96 786,93 \$
----------	--------------

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme de laboratoire LVM inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme LVM inc. un contrat pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron, pour un montant de 96 786,93 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-35.

ADOPTÉ

**2010-10-540 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-ENV-24 : DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX (SECTEUR NORD)**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-24 relative au déneigement des stationnements municipaux, secteur nord, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Gazon Expert	24 381,00 \$
Maintenance Denis Bourdon enr.	26 299,88 \$
Transport Michel Gagnon inc.	29 212,00 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Gazon Expert;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Gazon Expert un contrat pour le déneigement des stationnements municipaux, secteur nord, pour un montant de 24 381 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-24.

ADOPTÉ



**A-2010-10-024 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME D'INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES DE LA MUNICIPALITÉ (2011)**

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2011).

**A-2010-10-025 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION FAVORISANT LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, LES MAISONS DE PENSION ET LA RÉAFFECTATION DE BÂTIMENTS À VOCATION INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU COMMUNAUTAIRE ET POUR ACCORDER UNE SUBVENTION AYANT POUR OBJET DE COMPENSER L'AUGMENTATION DE TAXES FONCIÈRES POUVANT EN RÉSULTER (2011)**

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour adopter un programme de revitalisation favorisant la construction résidentielle, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2011).

**2010-10-541 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 203 SUR LA CITATION À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE DU BÂTIMENT JOSEPH-OLIVIER-ARCHAMBAULT, SITUÉ AU 88, RUE SAINT-LAURENT**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 203 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 203 sur la citation à titre de monument historique du bâtiment Joseph-Olivier-Archambault, située au 88, rue Saint-Laurent.

ADOPTÉ

**A-2010-10-026 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AFIN DE POURVOIR AU FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION FINALE DE LA MUNICIPALITÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DES RIVERAINS**

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt afin de pourvoir au financement de la contribution finale de la municipalité à la Régie intermunicipale de police des Riverains.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 201-01**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 4 octobre 2010, pour le Règlement 201-01 modifiant le Règlement 201 décrétant des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 11 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux afin de modifier les clauses de taxation.

**2010-10-542      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 150-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES**

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 150-07 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                      proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 150-07 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

**2010-10-543      NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M. le conseiller Normand Amesse pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2010 jusqu'au 31 janvier 2011;

QUE M. Amesse soit désigné pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

QUE M. Amesse soit désigné comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste;

QUE les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, soient assumés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

**2010-10-544 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2010 DU SERVICE CORRECTIONNEL CANADA**

ATTENDU QUE, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

ATTENDU QUE les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

DE proclamer la *Semaine de la justice réparatrice* du 14 au 21 novembre 2010 sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

**2010-10-545 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 19  
octobre 2010.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier